

**MAIRIE DE SARCEY**  
**69490**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**  
**du**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du**  
**LUNDI 4 AVRIL 2016**

*Le lundi quatre avril deux mille seize à 19 heures, le Conseil Municipal de SARCEY s'est réuni salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain GEORGE, Maire.*

**Présents** : Alain GEORGE, Olivier LAROCHE, Christine PICQUET, Julien SUBRIN, Marie GIRIN, Chantal THORE, Alain MORIVAL, René SUBRIN, Ghislaine CARRIER, Mickaël JOMARD, Thierry MAGNOLI, Hervé DE SAINT JEAN.

**Pierre-Jean LAURENT** donne procuration à Mickaël JOMARD, mais arrivé au moment des Comptes Administratifs.

**Catherine BOILLOT** donne procuration à Olivier LAROCHE, mais arrivée au moment des Comptes Administratifs.

**Mickaël BARDOUX** donne procuration à Christine PICQUET, mais arrivé après le vote des budgets primitifs.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Julien SUBRIN

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 29 FEVRIER 2016**

Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rajoute à l'ordre du jour une délibération pour la fiscalisation des charges du SYDER.

**DÉLIBÉRATIONS**

**AMORTISSEMENT ETUDE DE RUISSELLEMENT**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir le bien RES 1014 « Etude de ruissellement » (budget commune) sur 5 ans.

Les montants suivants seraient ainsi inscrits au budget Commune pendant 5 ans :

- Dépenses de fonctionnement : chap. 042/art.6811 « Dotation aux amortissements » : 2593,10 €
- Recettes d'investissement : chap.040/art.28031 « Frais d'études » : 2593,10 €

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette inscription en amortissement.

## **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs de l'année 2015 dont les montants sont les suivants :

### **Budget Commune**

| <b><u>Section de fonctionnement</u></b> | <b><u>prévu</u></b> | <b><u>réalisé</u></b> |
|---|---------------------|-----------------------|
| Dépenses                                | 544 024,98 €        | 505 136,74 €          |
| Recettes                                | 544 024,98 €        | 574 946,59 €          |

| <b><u>Section d'investissement</u></b> | <b><u>prévu</u></b> | <b><u>réalisé</u></b> | <b><u>restes à réaliser</u></b> |
|--|---------------------|-----------------------|---------------------------------|
| Dépenses                               | 553 809,81 €        | 314 608,21 €          | 239 201,60 €                    |
| Recettes                               | 553 809,81 €        | 521 927,99 €          | 57 548,83 €                     |

Le bilan après report des résultats précédents, se solde par :

- Un excédent de fonctionnement de 69 809,85 €
- Un excédent d'investissement de 207 319,78 €

### **Budget Assainissement**

| <b><u>Section de fonctionnement</u></b> | <b><u>prévu</u></b> | <b><u>réalisé</u></b> |
|---|---------------------|-----------------------|
| Dépenses                                | 70 774,18 €         | 68 492,11 €           |
| Recettes                                | 70 774,18 €         | 48 066,94 €           |

| <b><u>Section d'investissement</u></b> | <b><u>prévu</u></b> | <b><u>réalisé</u></b> | <b><u>restes à réaliser</u></b> |
|--|---------------------|-----------------------|---------------------------------|
| Dépenses                               | 141 527,34 €        | 21 847,28 €           | 119 679,99 €                    |
| Recettes                               | 141 527,34 €        | 129 748,72 €          | 10 000,00 €                     |

Le bilan, après report des résultats précédents, se solde par :

- Un déficit de fonctionnement de 20 425,17 €
- Un excédent d'investissement de 107 901,44 €

Le Conseil Municipal, après le retrait de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Alain MORIVAL, approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget Commune et du budget Assainissement.

## **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 DU RECEVEUR**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion de l'année 2015 du receveur.

Pour le budget de la Commune, le bilan se solde par un

- Excédent de fonctionnement de 69 809,85 €
- Excédent d'investissement de 207 319,78 €

Pour le budget de l'Assainissement, le bilan se solde par un :

- Déficit de fonctionnement de 20 425,17 €
- Excédent d'investissement de 107 901,44 €

Les résultats des comptes administratifs sont ainsi en accord avec ceux des comptes de gestion. Après lecture des résultats, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015 du receveur pour le budget Commune et le budget Assainissement.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015**

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif de l'exercice 2015.

#### **Budget Commune**

Constatant que le Compte Administratif 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 69 809,85 € et un excédent d'investissement de 207 319,78 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

- Affectation en recettes d'investissement : art. 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » :  
50 000,00 €
- Report en recettes de fonctionnement : art. 002 « Excédent de fonctionnement reporté » :  
19 809,85 €
- Report en recettes d'investissement : art. 001 « Excédent d'investissement reporté » :  
207 318,78 €

#### **Budget Assainissement**

Constatant que le Compte Administratif 2015 fait apparaître un déficit de fonctionnement de 20 425,17 € et un excédent d'investissement de 107 901,44 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

- Report en dépenses de fonctionnement : art.002 « Déficit de fonctionnement reporté » :  
20 425,17 €
- Report en recettes d'investissement : art.001 « Excédent d'investissement reporté » :  
107 901,44 €

### **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 AVEC REPRISE DES RESULTATS**

Monsieur le Maire et Monsieur Olivier LAROCHE présentent au Conseil Municipal les budgets primitifs préparés avec la Commission Finances, à savoir :

#### **Budget Commune**

| <b><u>Section de fonctionnement</u></b> | <b><u>prévu</u></b> |
|---|---------------------|
| Dépenses                                | 551 869,24 €        |
| Recettes                                | 551 869,24 €        |

| <b><u>Section d'investissement</u></b> | <b><u>prévu</u></b> |
|--|---------------------|
| Dépenses                               | 1 981 764,88 €      |
| Recettes                               | 1 981 764,88 €      |

## **Budget Assainissement**

| <b><u>Section de fonctionnement</u></b> | <b><u>prévu</u></b> |
|---|---------------------|
| Dépenses                                | 57 569,25 €         |
| Recettes                                | 57 569,25 €         |
| <br>                                    |                     |
| <b><u>Section d'Investissement</u></b>  | <b><u>prévu</u></b> |
| Dépenses                                | 175 178,32 €        |
| Recettes                                | 175 178,32 €        |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le budget Commune et le budget Assainissement, tels que présentés par la Commission des Finances.

Les subventions ont été votées à l'unanimité (à l'appui, le tableau est annexé ci-joint).

## **CONTRIBUTION SYDER**

Monsieur le Maire présente l'appel de charges du SYDER pour l'exercice 2016, pour un montant de 35 109,98 €.

Le Conseil Municipal, après lecture des données, à l'unanimité, décide de budgétiser 20 000 € et de fiscaliser 15 109,98 €.

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2016**

Monsieur le Maire Alain GEORGE, et Monsieur Olivier LAROCHE présentent aux Conseillers les bases d'imposition des trois taxes directes transmises par l'administration et proposent les différentes simulations associées.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'augmenter le taux des taxes d'habitation et sur le foncier bâti, à l'unanimité moins 1 voix.
- De fixer les taux des taxes locales comme suit :
  - . taxe d'habitation : 10,74 %
  - . taxe sur le foncier bâti : 14,70 %
  - . taxe sur le foncier non bâti : 36,57 %

## COMPTE RENDU DES ADJOINTS

**Christine PICQUET** présente :

- Le compte rendu de la commission école du 7 Mars :

Une enquête de satisfaction sur les activités périscolaires a été distribuée aux enfants et aux parents. Il n'y a eu que très peu de réponses des parents.

Les enfants sont satisfaits mais demandent plus de jeux : des renseignements sont pris auprès de la ludothèque de Tarare et un appel à dons est envisagé auprès des familles.

La Commission Ecole prépare la rentrée en essayant de trouver de nouveaux intervenants pour diversifier les activités.

- Le conseil d'école du 22 Mars :

La rentrée scolaire est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2016, date à laquelle nous changeons de circonscription académique en passant de celle de Tarare à celle de l'Arbresle.

Une enquête sur les horaires du mercredi a été effectuée auprès des parents.

Une candidate a été reçue pour un contrat d'apprentissage de 2 ans en CAP Petite Enfance à partir du mois de septembre 2016.

Les élèves de CM1 et CM2 ont passé des tests de prévention routière, une partie théorique et une partie pratique, pour apprendre à rouler en respectant le code de la route.

Quelques dates à retenir :

- 6 avril : fête du printemps
- 30 mai au 3 juin : voyage en val de Loire et au Puy-du-Fou pour les CE2, CM1 et CM2
- 31 mai : sortie à Salvaterra pour les CP, CE1
- 14 juin : sortie à St Martin La Plaine pour les maternelles
- 25 juin : kermesse de fin d'année

**Marie GIRIN** présente :

- Une déclaration préalable : Route de St Romain pour une création de porte fenêtre.
- Un permis de construire modificatif à Quiry pour modification des ouvertures.

**Julien SUBRIN** indique que des travaux de voirie ont été réalisés à Pouilly et Route de Magny.

Un tulipier de Virginie a été donné et planté rue Centrale et les plantations des fleurs sont programmées pour la 3<sup>ème</sup> semaine de mai.

**Olivier LAROCHE** indique que :

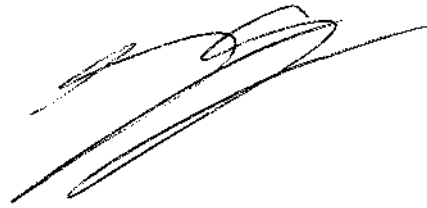
- La révision du SCOT s'engage avec comme échéance envisagée fin 2018, début 2019.
- Le budget de la CCPA a été voté sans augmentation de taux et présente une situation financière saine.
- L'aqua Centre devrait toujours ouvrir au mois de juin : des avenants ont été passés pour un coût supplémentaire de 10 % sur l'enveloppe initiale.
- Un terrain a été vendu à la Zone d'activités de la Noyeraie pour faire un bâtiment de 155 m<sup>2</sup>.
- La prochaine feuille du tilleul paraît en juin.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

**Alain GEORGE** informe qu'une centrale d'enrobés va s'installer sur la parcelle de Vinci située près de l'autoroute, le temps des travaux de raccordement des autoroutes A89/A6, de septembre 2016 à décembre 2017.

Il demande aux Conseillers Municipaux la présence de volontaires, le samedi 16 Avril, pour encadrer le défilé de la fête des Classes en 6 du village.

La séance est levée à 22 h 15.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, illegible name.